



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Commission agricole 10

Procès-verbal de la séance du 18.04.07 à 17h30 au bureau communal de Vissoie

Présents

Peter Scheibler	Chef du service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF)
Yvon Crettenand	Biologiste au service de la chasse, de la pêche et de la faune
Alain Alter	Chef de l'office de consultation agricole
Claude Salamin	Triage forestier Anniviers
Joël Florey	Garde chasse Anniviers
Frédéric Zuber	Président de la Diana d'Anniviers
Gérard Genoud	Président de la commission agricole Anniviers
Mireille Melly	Vice-présidente de la commission agricole Anniviers
Simon Crettaz	Président des Présidents de commune
Christiane Crettaz	Membre de la commission agricole Anniviers
René Zufferey	Membre de la commission agricole Anniviers
Gilles Rion	Membre de la commission agricole Anniviers
Urbain Kittel	Membre de la commission agricole Anniviers
Patrick Epiney	Membre de la commission agricole Anniviers
Martine Antonier	Secrétaire intercommunale

En préambule à ce procès-verbal, il est rappelé que la commission agricole d'Anniviers a été constituée le 13 novembre 2006. Suite au constat du manque croissant de surfaces de fauche et aux interpellations des agriculteurs envers les politiques, cette commission a vu le jour pour apporter des solutions concrètes et éviter notamment l'achat de foin à l'extérieur de la vallée.

1. Accueil et rappel des buts

Gérard Genoud, président de la commission agricole Anniviers ouvre la séance, remercie les invités pour leur réponse favorable et les présente.

Le but de cette rencontre est de constater que les agriculteurs sont unanimes pour dire qu'il y a trop de cerfs dans la vallée et que cela leur fait manquer de fourrage depuis l'an 2000 environ. La commission agricole souhaite faire le point avec le service concerné et trouver des solutions à ce problème.

2. Etat du cheptel et gestion de la chasse par le canton

M. Scheibler remercie la commission de l'invitation et constate que ce problème est valaisan et pas seulement annivard. Le but pour le SCPF est de réduire l'effectif cantonal des cerfs d'environ 5600 à 5800 bêtes à 5000.

Il est possible d'accueillir 5000 cerfs sur le canton du Valais si ceux-ci se répartissent bien. En revanche, une surpopulation en Anniviers est reconnue notamment en raison de la baisse de l'étendue des zones d'herbage en Anniviers. Le but du service de la chasse est d'éviter les concentrations. Mais il arrive que ces dernières soient dues aux conséquences d'un tourisme trop expansif et à la diminution des zones de tranquillité.

M. Crettenand présente la situation spécifique au Val d'Anniviers à l'aide d'un graphique et fait remarquer que des mesures sont prises depuis 2003 et l'ouverture de volets dans les réserves. Il faut conserver la qualité du gibier et limiter les surfaces (places de rut) ouvertes.

38 % de l'effectif a été tiré en Anniviers. L'an passé, 568 bêtes ont été estimées et 531 cette année. Une stabilisation de l'effectif est constatée mais une baisse est souhaitée afin de permettre d'arriver au but fixé de 400 à 450 cerfs sur la vallée. Au garde-chasse de faire des propositions.

Des efforts doivent être faits par les agriculteurs et les forestiers pour ouvrir des lignes de tirs, éviter trop de buissons qui servent de refuge au gibier, aménager des clairières, des sous-bois pour que les cerfs y restent et aillent moins dans les prairies,...

Le service de la chasse n'entre pas en matière sur des dédommagements financiers pour des dégâts causés par des cerfs.

Il n'est pas possible d'imposer une mesure choc et de provoquer un massacre au sein de l'effectif, il faut appliquer une mesure et analyser ses effets, tout en étant en accord avec divers secteurs (chasse, tourisme, agriculteur, gibier,...).

3. Point de vue des agriculteurs d'Anniviers

Pour la commission agricole, la gestion de la chasse semble très bien fonctionner selon les buts fixés par le SCPF. Il semble malgré tout que le cheptel augmente contrairement au nombre de tirs. Ex : 30 % de 400 bêtes, reste 280 bêtes. 30 % de 450 bêtes, reste 315 bêtes. La charge de cerfs est trop importante pour être supportée par l'agriculture.

Un des agriculteurs présente un graphique relatant le nombre de m³ de foin engrangé sur un même pré de 1993 à 2006. Sur les 7 premières années, plus de 177 m³ étaient récoltés contre 125 pour les 7 dernières années, soit une baisse de 50 m³ environ. Cela représente le foin nécessaire pour une vache pour un hiver en étable privée. Jusqu'à 54 cerfs ont été comptés sur cette parcelle. Plusieurs témoignages d'agriculteurs vont dans le même sens et il est constaté que le mécontentement va grandissant.

Le broutage des cimetières et jardins potager est également abordé.

Il est constaté qu'en 10 ans, le nombre de permis de chasse a augmenté de 100 unités tandis que le cheptel de cerfs a connu une croissance de plus de 2000 bêtes.

4. Réserves

Une zone a été classée en réserve, vers Niouc et la démarche du SCPF n'est pas comprise. Pour ce dernier, cela était nécessaire afin d'éviter que les chasseurs tirent le gibier depuis la route voire de leur voiture et gâchent l'image de la chasse.

Le rôle des réserves est d'extraire une portion du gibier pendant les deux semaines de la chasse, pour les autres zones, les agriculteurs peuvent faire appel au garde-chasse et aux chasseurs pour tirer dans des zones trop peu fréquentées par les chasseurs.

5. Mesures à prendre

Pour le service de la chasse, il est possible d'autoriser le tir de 40 % de l'effectif en Anniviers en 2007. Au cas où ce pourcentage ne serait pas atteint, une chasse spéciale serait organisée. En revanche, il est constaté que la fermeture de trop de routes en Anniviers en période de chasse va à l'encontre des mesures demandées par le SCPF.

Pour les agriculteurs, les chasseurs ont passé de belles années en profitant sur leur dos et il est fermement demandé au SCFP, par la commission agricole d'Anniviers, d'autoriser le tir de 45 % de l'effectif pour la chasse 2007.

45 % en période de chasse est un taux élevé pour M. Scheibler et pour Joël Florey, il faut faire des recherches pour trouver une bonne solution.

Les chasseurs préféreraient trouver des solutions applicables pendant la chasse et éviter d'avoir recours à une chasse spéciale, pour une question d'image. L'ouverture de volets de chasse autorisant le tir de femelles et de faon permet d'éviter une trop grande pression de chasse et permet réellement de tirer plus de gibier. Le protectionnisme fait par les chasseurs d'Anniviers doit être évité. Le cheptel ne peut pas diminuer qu'avec les chasseurs anniviards. La Diana attend les mesures envisagées par le SCPF.

6. Conclusion

Au terme de la discussion, le service de la chasse :

- prend note que le problème touche toutes la vallée
- il s'engage à être accompagné d'un représentant du monde agricole lors des opérations de comptage du gibier
- il promet une réponse avant le 15 juin sur le % de l'effectif qu'il sera possible de tirer.

Les agriculteurs :

- prennent note que des mesures d'aménagement des zones sont possibles (botte de foin dans les clairières, éviter les buissons, créer des couloirs de tir,...)

Le chef du service de la chasse est remercié pour les éléments concrets apportés et tous sont remerciés pour le débat qui a eu lieu.

Fin à 19h45

Pour le PV : Martine Antonier



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Commission agricole 10

Compléments du SCPF au procès-verbal de la séance du 18.04.07 à 17h30 au bureau communal de Vissoie

2. Etat du cheptel et gestion de la chasse par le canton

M. Scheibler remercie la commission de l'invitation et constate que ce problème est valaisan et pas seulement anniviard. Le but pour le SCPF est de réduire l'effectif cantonal des cerfs d'environ 5600 à 5800 bêtes à 5000.

Il est possible d'accueillir 5000 cerfs sur le canton du Valais si ceux-ci se répartissent de manière uniforme. C'est par ailleurs un des rôles majeurs des 157 districts francs cantonaux et des districts francs fédéraux répartis du Léman à Gletsch.

En revanche, la forte croissance de la population de cerf en Anniviers est reconnue et a conduit à des effectifs surdensitaires dans certaines zones, notamment en raison de la baisse de l'étendue des zones d'herbage en Anniviers (déprise agricole). L'emboisement a par ailleurs favorisé le développement de cette espèce en rendant plus difficile la rencontre gibier-chasseur. Le but du service de la chasse est d'éviter les concentrations anormales. Mais il arrive que ces dernières soient dues aux conséquences indirectes comme le développement de nombreuses activités touristiques (VTT, raquette, ski sauvage...) impliquant une diminution des zones de tranquillité.

M. Crettenand présente la situation spécifique au Val d'Anniviers à l'aide d'un graphique et fait remarquer que des mesures de gestion sont prises depuis 2003 notamment par l'ouverture de volets dans les réserves. Les expériences acquises les premières années ont permis d'être plus efficient cependant la qualité du cheptel ne doit pas être sacrifiée au nombre. Le système a toutefois des limites si l'on veut conserver les places de rut ou les autres espèces (chamois).

En 2006, le 38 % de l'effectif a été tiré en Anniviers. L'an passé, 568 bêtes ont été comptées et estimées et 531 cette année. Une stabilisation de l'effectif est constatée en regard des années 2000 à 2004, mais une baisse est souhaitée par le SCPF afin de permettre d'arriver au but fixé de 400 à 450 cerfs sur l'ensemble du val d'Anniviers. Au garde-chasse de faire des propositions notamment pour les ouvertures des volets.

En parallèle, des efforts doivent être faits par les agriculteurs et les forestiers pour ouvrir des lignes de tirs, éviter trop de buissons qui servent de refuge au gibier, aménager des clairières, des sous-bois pour que les cerfs y restent et diminuent ainsi la pression sur les pâturage et les prairies entretenues.

Le service de la chasse n'entre en principe pas, sauf cas exceptionnels, en matière sur des dédommagements financiers pour des dégâts causés par des cerfs sur les pâturages et les prairies, car les pertes réelles sont difficiles à évaluer et à séparer de l'influence des conditions météorologiques ou de la qualité des terrains.

En terme de prévention, les prairies et les pâturages ne doivent pas être clôturés comme cela est le cas des cultures à forte valeur ajoutée (arboriculture, viticulture).

Il n'est pas pensable d'imposer une mesure drastique de réduction des effectifs et de provoquer un massacre au sein de l'effectif, il faut appliquer une mesure et analyser ses effets, tout en étant en accord avec divers secteurs (chasse, tourisme, agriculteur, gibier,...).

5. Mesures à prendre

Pour les agriculteurs, les chasseurs ont passé de belles années en profitant sur leur dos et il est fermement demandé au SCPF, par la commission agricole d'Anniviers, d'autoriser le tir de 45 % de l'effectif pour la chasse 2007.

L'objectif de 45 % de prélèvement sur l'effectif de printemps en période de chasse est un taux élevé pour M. Scheibler et pour Joël Florey, il faut faire des recherches pour trouver une bonne solution.

Pour les représentants de la Diana d'Anniviers, les chasseurs préféreraient trouver des solutions applicables pendant la chasse et éviter d'avoir recours à une chasse spéciale, pour une question d'image. L'ouverture de volets de chasse autorisant le tir de femelles et de faon permet d'éviter une trop grande pression de chasse et permet réellement de tirer plus de gibier. Le protectionnisme fait par les chasseurs d'Anniviers doit être évité. Le cheptel ne peut pas diminuer qu'avec les chasseurs anniviards. La Diana attend les mesures envisagées par le SCPF.

6. Conclusion

Au terme de la discussion, le service de la chasse :

- prend note que le problème touche toute la vallée
- le SCPF propose qu'un représentant du monde agricole désigné par la commission participe aux opérations de comptage du gibier en 2008

Pour le SCPF, Yvon Crettenand



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Commission agricole 10

**Compléments de la Diana d'Anniviers au procès-verbal de la séance du 18.04.07 à
17h30 au bureau communal de Vissoie**

Remarques d'ordre général

La Diana d'Anniviers, sous l'égide du garde chasse Joël Florey, organise chaque année une journée de corvée avec les candidats chasseur. Il s'agit de nettoyer les forêts et pâturages en enlevant les anciennes clôtures de fils de fer barbelés.

Les communes d'Anniviers, d'entente avec la Diana, ont décidé de ne pas ouvrir certains tronçons de routes et non pas de fermer des routes. Ces tronçons ont des panneaux d'interdiction générale de circuler. L'objectif est de permettre aux chasseurs de la vallée ou d'ailleurs de chasser sans que des véhicules ne dérangent sans cesse le gibier afin d'avoir plus de chance d'en prélever. Par exemple, la route de Nava n'a pas été ouverte sur les 1.3 Km restant pour arriver au sommet.

La Diana regrette qu'une minorité de ses membres ait demandé une autorisation de circuler sur ces tronçons interdits à la circulation mais demande à ne pas en faire une généralité car il s'agit de 3 à 4 chasseurs sur un total de plus de 100 membres.

Pour la Diana d'Anniviers, Frédéric Zuber



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Commission agricole 10

Compléments des membres de la commission agricole d'Anniviers au procès-verbal de la séance du 18.04.07 à 17h30 au bureau communal de Vissoie

Remarques faites durant l'assemblée (point 1) ou informellement après la séance

- 1) Monsieur Alter Alain souligne que les paiements directs sont versés aux agriculteurs pour des prestations précises d'intérêt général décrites dans l'article 104 de la Constitution fédérale sous réserve de respect de certaines dispositions légales (loi sur la protection des animaux, loi sur la protection des eaux et pourcentage de surface de compensation écologique et.). Les dégâts des cerfs ne font pas partie de ces prestations.
- 2) Questions de membres de la commission AA :
 - a. Un membre s'interroge sur le fait que le service de la chasse n'a pas su anticiper l'explosion du nombre de cerfs
 - b. Un autre donne à Monsieur Scheibler un document montrant l'augmentation des achats de foin depuis l'an 2002 dans l'exploitation de son mari
 - c. Un troisième propose, si les cerfs ne diminuent pas rapidement, que le Service de la chasse dédommage les agriculteurs
- 3) Les chasseurs d'Anniviers sont remerciés pour l'effort consenti lorsqu'ils enlèvent les fils de fer barbelés des parcs du jeune bétail
- 4) Il est demandé à leur Président de sensibiliser ses membres sur les points suivants :
 - a. ne pas circuler dans les regains avec les véhicules
 - b. ne pas couper les clôtures des parcs
 - c. ne pas oublier de fermer les portails des parcs et des alpages

Suite à la proposition de Monsieur Peter Scheibler de faire constater les dégâts à Joël Florey, je me suis permise de le contacter le 21.4.2007 pour venir aux Grands Praz d'Ayer.

Je le remercie de sa disponibilité et de sa promptitude



Constatations :

- 1) toute la zone est mangée par les cerfs
- 2) le casier témoin est très explicite et la pose de 200 témoins sur cette zone n'aurait rien changé au résultat. Cette zone est très bien entretenue par les agriculteurs (fumier, purin en automne)
- 3) vu le temps sec les agriculteurs posaient déjà les jets pour arroser

Remarques à l'attention du SCPF :

- Il faut garder 4 ânes pour toucher les mêmes paiements directs que pour une vache (correspondance du coefficient UGB).
- Concept gibier-forêt page 69 point 9.3.2 : Il est vraiment écrit :

Les prairies ou les pâturages fertilisés, représentent une source de nourriture inutilisable pour le gibier. Pour cette raison, il faudrait au printemps, ni trop et ni trop proche en lisière de forêt, fertiliser les champs.

Mon constat pragmatique est que plus les prairies sont entretenues : fumier, purin, engrais et arrosage plus les cerfs s'y plaisent et cette nourriture ne leur semble pas trop inutilisable.

Pour la commission agricole, Mireille Melly, vice-présidente